

Epreuve écrite d'arabe aux concours d'accès aux grandes écoles d'ingénieur et de commerce

Ghalib Al-Hakkak

J'ai eu la chance de participer aux jurys de différents concours d'accès aux grandes écoles, comme j'ai eu parfois des élèves qui préparaient d'autres concours, et aujourd'hui, avec du recul et étant libéré de toute responsabilité dans le secteur, je m'interroge sur plusieurs éléments concernant ces concours.

Le premier concerne tout simplement le système de comptage des mots, impliquant une pénalité en cas d'écart supérieur à 10 %. Tous les arabisants savent que la notion de « mot » pose problème pour l'arabe dont le mot « graphique » peut comporter plusieurs mots « grammaticaux ». Les élèves et leurs préparateurs sont contraints de formaliser le comptage en indiquant avec divers artifices le nombre, par vingtaine, ou par cinquantaine, de peur d'être pénalisé. Et là on découvre que certains comptent comme un mot à part chaque préposition, chaque conjonction et chaque pronom personnel, qu'il soit attaché ou non à un autre mot. Certains, pas tous. D'où une aggravation du problème et risque d'inégalité.

La question n'est pas anecdotique. Elle touche à l'égalité des chances entre candidats ayant une langue étrangère différente. Quand une rédaction est demandée avec « X » mots, l'exigence n'est pas la même. L'établissement des sujets en souffre aussi. Quand la maquette indique que l'épreuve repose sur un texte de « X » mots, on risque de se retrouver avec des sujets n'ayant pas le même poids.

Il y a ensuite l'exercice de traduction, dans ses deux volets : thème et version. La traduction vers le français se révèle souvent problématique pour les élèves et pour les correcteurs. Quels principaux critères pour réussir l'exercice ou pour le considérer comme réussi ? Est-ce le sens ou la grammaire ? Quand le candidat est arabophone, apprenant par ailleurs le français comme langue étrangère, il se trouve inévitablement en souffrance dans cette partie de l'épreuve, soit à cause d'une maîtrise insuffisante du français, soit parce qu'il n'a pas eu de véritable préparation à la traduction, pensant que le « mot-à-mot » est la technique naturelle et attendue de sa part. Comment le correcteur fera-t-il la distinction entre une copie rendue dans un français impeccable, mais avec de lourdes fautes de sens, et une autre rendant parfaitement le sens mais dans un français catastrophique ? Naturellement, on pourrait se dire que l'auteur de la copie dans le deuxième cas ne saurait réussir les autres matières avec un français défectueux, mais entre ces cas extrêmes existe une multitude de nuances. La traduction vers l'arabe pose d'autres problèmes encore, comme les interférences avec l'arabe dialectal. Dans quelle mesure peut-on juger acceptable l'emploi d'un terme, d'une expression, dialectale, pour rendre exactement le sens ?

Mais c'est dans la rédaction en arabe que l'on voit surgir un tas de problèmes qui appellent une réflexion sérieuse. Libéré de l'obligation de rendre un sens précis, comme dans la traduction, le candidat trouve ici ses connaissances linguistiques entièrement exposées. Mais ce n'est pas tout. Il lui faut tenir un discours cohérent, pertinent, concis et précis. Et on connaît la fragilité des candidats en situation de concours, parfois nourrie par l'angoisse du préparateur. Certains candidats finissent par croire que seule la forme compte. Il suffit donc d'apprendre des formules toute faites et en engranger les mots jusqu'au nombre exigé par la question. Ainsi, une copie sans la moindre faute de grammaire, d'apparence éloquente, mais hors sujet, peut sembler au candidat mal informé comme acceptable. Et que dire si certains préparateurs le pensaient aussi, ou du moins s'ils pensaient que la note correspondante ne devrait pas être trop mauvaise ? A cela s'ajoute l'autocensure, la peur de déplaire au correcteur, dans un cadre stressant où chaque minute compte.

En réalité, on peut se demander s'il n'y a pas tout simplement une erreur structurelle dans l'établissement des maquettes de ces concours. Ces dernières sont d'une variété étonnante. Ici, on demande un résumé en langue étrangère d'un texte écrit en français, là, on demande un essai, à partir d'un texte en français, dans d'autres endroits le texte est en langue étrangère, ailleurs la version pèse lourd, et dans un autre secteur elle est absente. Quelqu'un de naïf penserait que les différences entre maquettes sont en accord avec des critères scientifiques inattaquables. Il n'en est rien. Certes, ces critères ont leur cohérence, mais pour un temps, dans un contexte particulier. La preuve, les maquettes évoluent tous les dix ou quinze ans. Mais arrêtons-nous un instant sur cette structuration. Quand on décide que les épreuves de langue aux concours d'ingénieur doivent être totalement différentes de celles des écoles de commerce, au nom d'une douteuse spécialisation de la langue enseignée, on crée l'obligation pour les classes préparatoires de séparer les élèves dans des groupes différents, et parfois, à cause des contraintes budgétaires de supprimer une ou l'autre filière.

Or dans tous les cas, il s'agit non d'évaluer un niveau, mais de classer les candidats. Mais aussi de délivrer un message sur l'importance des langues étrangères dans la future vie professionnelle du candidat, et avant cela, dans le parcours académique, au sein de la grande école. Il s'agit donc de dire aux candidats ce que l'Institution attend d'eux. Et là, il convient de dire qu'une culture générale décente est nécessaire, que la capacité d'exprimer son opinion est primordiale, dans une langue étrangère précise et concise. Et cela est valable aussi bien pour les ingénieurs que pour les commerciaux.

On peut penser qu'il est facile de se mettre d'accord sur ces principes, mais un obstacle majeur se dresse devant nous quand il s'agira de garantir l'équité et l'égalité des chances, entre candidats ayant opté pour une langue étrangère donnée et les autres candidats ayant opté pour d'autres langues, avec une disparité réelle dont il est aisé d'imaginer les ramifications. Seul un tronc commun suffisant peut alors atténuer les risques d'inégalité.

La nécessité absolue d'un tronc commun paraît comme une évidence au vu de ce qui précède. Cette partie du sujet peut reposer sur un texte commun, et donc forcément en français, à commenter ou à résumer en langue étrangère, ou bien sur un essai commun à tous, dont l'intitulé est donné en français et dans toutes langues étrangères du concours. Avec pour l'arabe, une précision sur le système de comptage des mots. Mais ce tronc commun pourrait aussi être une partie qui ne laisse aucun doute sur l'égalité totale de

traitement lors de la correction. C'est donc un QCM corrigé mécaniquement. Le QCM est souvent décrié, mais rien n'interdit de le rendre intelligent et d'en faire un incitateur formidable à se cultiver. Là aussi, pour garantir un maximum d'égalité, les questions peuvent être données en français et les propositions de réponse en langue étrangère. Le contenu sera donc le même.

On pourra objecter que cette harmonisation renforcée efface la part culturelle propre à chaque domaine ou aire géographique, linguistique ou culturel. Confusion. Ici, il s'agit de classer les candidats et non de les former. La formation a lieu avant et après le concours. Ce dernier peut se limiter à la part universelle de la culture humaine. L'étude de chaque langue, elle, se charge d'approfondir les connaissances spécifiques. Il appartient alors aux écoles de développer l'enseignement des langues étrangères avec une ouverture sur la culture et la civilisation des aires correspondantes. Et la part commune, annoncée au concours, pourra préparer le terrain et éveiller une curiosité saine chez les jeunes candidats.

Proposition de maquettes universelles

Epreuve de 4 heures

- Expression (50 %) : texte en français de mille mots environ à commenter en langue étrangère ; consigne en français et en langue étrangère **OU** essai en langue étrangère sur un sujet énoncé en français et en langue étrangère.
- Culture générale (30 %) : QCM ; items exprimés en français et propositions en langue étrangère.
- Vocabulaire (20 %) : termes isolés, allant du général au particulier, et autant d'expressions, de locutions, de connecteurs logiques, le tout donné en français et demandé en langue étrangère.

La vertu d'une telle maquette est qu'elle inspire confiance en une égalité de traitement sûre. Elle incite d'autre part à regarder la langue étrangère autrement, avec une précision de vocabulaire, loin des aléas de la traduction, et comme un vecteur d'une culture. Cette maquette peut aussi inciter les préparateurs à développer les capacités d'expression de leurs élèves, sans les égarer dans des cours de traduction inappropriés.

Dans un monde idéal, les règles doivent être bien définies et connues de tous ; elles doivent être simples et lisibles, avec des annales dignes de ce nom et un portail web spécifiquement conçu. La notion d'égalité ne doit alors souffrir d'aucune ombre de doute.

Ghalib Al-Hakkak — 17 septembre 2017

Agrégé d'arabe — En poste à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

ghalib@al-hakkak.fr / Site : <http://www.al-hakkak.fr>